

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06/02/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 janvier 2025.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Jean-Luc VIAUD  
Vanessa PAGEOT  
Jean-Marie MOREL  
Aurélie ARQUIER  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Vincent PÉRUSET  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Agnès PARAGOT  
Laurence CLÉMENCEAU  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER  
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie MOREL

DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 FÉVRIER 2025

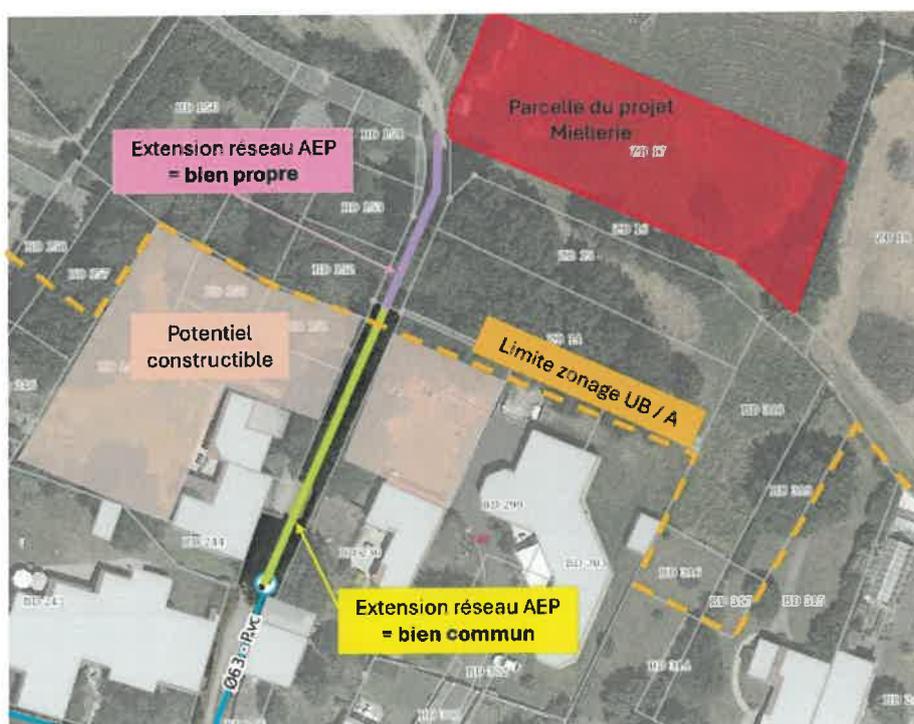
ENVIRONNEMENT

Travaux d'extension du réseau d'eau potable en bien commun sur la  
Caillaudière - Convention avec Clisson Sèvre Maine Agglo

Jean-Marie MOREL expose :

Dans le cadre de la décision de la commune de La Haye-Fouassière de signer un permis de construire n° PC044 07024A1008-BIHORE, il s'avère nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable permettant la desserte du lieu-dit « La Caillaudière » à La Haye-Fouassière, parcelles ZB 17 et ZB 20, pour un projet d'installation d'une miellerie.

La commune ayant déterminé que ces travaux étaient constitutifs en partie d'un **équipement de bien commun** puisque sur Domaine Public, il convient de prévoir les conditions de la participation de la commune à la réalisation des travaux.



La loi n°2022-217 du 21 février 2022, permet à la commune de disposer d'un fonds de concours en vue d'assurer la réalisation d'un équipement de bien commun, auprès de l'EPCI compétente et dont elle est membre.

La convention en annexe précise les conditions de versement de l'aide financière sous forme de fonds de concours en vue de la réalisation de la partie de travaux d'extension du réseau d'eau potable concernés par ce dossier, qui pourra être appliquée après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil municipal de La Haye-Fouassière et du Conseil communautaire.

Le montant du fonds de concours représente 50 % du montant total des opérations soit : un forfait de 1 250 € + 40 €/ml (tarif en vigueur en 2024). Il est précisé que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

L'extension prévue représente 41 ml, soit une aide financière possible de 2 890 €.

<b>Travaux d'extension AEP « bien commun »</b>		<b>5 780,00 €</b>
Fond de concours de la CSMA	50 %	2 890,00 €
Reste à charge de la commune	50 %	2 890,00 €

Il est précisé que le versement de ce fonds de concours est consenti sans possibilité de refacturation de la somme restante au pétitionnaire.

**VU** l'article L. 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux fonds de concours ;

**VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**VU** la délibération communautaire n°21.11.2023-05 relative à l'Approbation des tarifs des extensions et renforcements de réseau du service public eau potable – à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**VU** l'avis favorable de la commission Environnement et Cadre de vie du 22/01/2025 ;

**VU** l'avis favorable de la commission Urbanisme et Bâtiment du 23/01/2025 ;

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** la convention technique et financière relative à la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable pour équipement de bien commun avec Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) ;

**SOLLICITE** une aide financière sous forme de fonds de concours auprès de CSMA afin de financer le projet ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer le projet de convention annexé et toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 06/02/2025

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**

The image shows a blue ink signature of Vincent Magré written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below. The text around the seal reads "MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIERE" at the top and "44 - LOIRE-ATLANTIQUE" at the bottom, separated by two small stars.

Le secrétaire de séance  
**Jean-Marie MOREL**

A blue ink signature of Jean-Marie Morel, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by the name 'Morel' in a cursive script.